



Renouvellement d'un bail 1% patronal

Par **COSMOS**, le **04/01/2011** à **00:27**

Bonjour,

j'ai obtenu un logement via le 1% patronal pour 3 ans. la fin de ces 3 ans de bail est pour JUIN. Je souhaiterais savoir si je reste prioritaire pour le renouvellement du bail; sachant que j'ai pendant 5 mois l'année dernière eu des difficultés de règlement de loyer.

Par **Domil**, le **04/01/2011** à **04:08**

Sauf si votre bailleur vous envoie un congé pour motif légitime et sérieux du fait du problème de paiement de loyer (que vous pourrez contester en justice), le bail est automatiquement reconduit, il n'y a rien à signer pour le renouvellement